



REGLEMENT JEU DE PISTE

PREAMBULE

Les Vitrines de Chartres ou UCC organisent un jeu piste. La volonté de l'association des « Vitrines de Chartres » Union des Commerçants Chartrains est de contribuer à l'animation du centre-ville et des rues commerçantes.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Les Vitrines de Chartres, dont le siège se situe au 19 Place du Cygne 28000 Chartres, organise un jeu de piste sous forme de concours du 22 juillet 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 - OBJET

Ce jeu de piste est organisé dans le cadre de l'évènement « Commerç'en Lumières » sur tout le territoire Chartrain.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu de piste est ouverte à tout le monde. Une seule participation par personne est acceptée.

Les participants au jeu ne devront pas toucher les pièces de puzzle ni les emporter avec eux, mais devront juste les prendre en photos.

Ce jeu est sans obligation d'achat. La participation est gratuite.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si ce concours devait être modifié, reporté, écourté, interrompu ou annulé.

Les Vitrines de Chartres se réservent le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

ARTICLE 4 – MODALITES ET DELAI D'INSCRIPTION

Pour concourir, les participants doivent réaliser le jeu de piste et suivre l'actualité du jeu sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram @VitrinesChartres28 afin d'être au courant des jeux concours.

Règles de jeu :

1. Suivre l'actualité des jeux concours sur les pages Facebook et Instagram @VitrinesChartres28
2. Chercher les pièces de puzzle correspondantes au monument mis en jeu ex : place Billard, en repérant les commerces participants et ayant une pièce de puzzle grâce à la vitrophanie 'Commerc'en lumières'
3. Se prendre en photo devant la pièce de puzzle
4. Sur chaque photo il devra s'agir de la même personne et voir son visage.
5. Envoyer les photos au fur et à mesure – individuellement sur l'une de nos pages @VitrinesChartres28. Participation acceptée avec un seul compte Facebook ou Instagram et photo prise avec la même personne.
6. Gagnant : première personne nous envoyant toutes les photos des pièces correspondantes.
7. Pas de tirage au sort, le jeu concours s'arrête lorsqu'il y a un gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION PARTICIPANTS

Le gagnant recevra le puzzle entier du monument en jeu (4 ou 6 pièces en fonction du monument).

Taille du puzzle : 600 x 300 mm et 8 mm d'épaisseur.

En cas d'indisponibilité temporaire des lots prévus, les organisateurs se réservent le droit d'attente de réception des lots ou de doter le jeu-concours de lots de valeurs équivalentes.

Le prix est à venir chercher aux bureaux des Vitrines de Chartres 11 rue de la clouterie. Les gagnants seront prévenus par téléphone ou message privé afin de fixer une date pour venir chercher leurs lots.

ARTICLE 6 – REGLES PARTICULIERES

Les Vitrines de Chartres sont autorisées à photographier et à filmer les gagnants au jeu de piste. Ces éléments pourront être transmis à la presse et/ ou intégrés à des documents produits par les Vitrines de Chartres et ses partenaires.

ARTICLE 7

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Toute modification fera l'objet d'un dépôt aux bureaux des Vitrines de Chartres et sera consultable sur place.

ARTICLE 8

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

ARTICLE 9

Ce règlement sera adressé gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 11 Rue de la Clouterie. Les frais d'affranchissement pour la demande de règlement seront remboursés sur la base

du tarif lent en vigueur. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) pendant la durée du jeu.

Le règlement complet de ce jeu est déposé aux bureaux des Vitrines de Chartres au 11 rue de la Clouterie, ainsi que sur son site internet : <https://www.vitrines-chartres.com/>.

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable.

Tous les cas non prévus par le présent règlement tout litige sera discutés et tranchés par Madame PICHOT, Présidente de l'association.

Fait à CHARTRES, le 22 juillet 2021